



Elections CNU – 6^{ème} section **Liste TOP (Transparence-Ouverture-Pluralisme)** **soutenue par le Snesup-FSU et le Sgen-CFDT**

Pièce maîtresse du statut de fonctionnaires d'Etat des enseignants-chercheurs (EC) face aux pouvoirs locaux, **le CNU est aujourd'hui la cible d'attaques importantes de la part de France Universités (ex-CPU) et surtout du Ministère, visant à sa dénaturation voire à sa disparition.**

La mandature qui s'achève a ainsi été marquée par la poursuite du « **détricotage** » **du statut national d'enseignant-chercheur**, que ce soit par la mise en œuvre de la LPR (remise en cause de la qualification effectuée par le CNU, chaires junior,...), ou par les restrictions que nous avons connues sur les contingents nationaux de promotion (qui n'ont été sauvegardés pour le moment que grâce à la forte mobilisation des collègues et des syndicats). **Jamais le risque sur les statuts, les missions et les conditions de travail des enseignants-chercheurs n'a été aussi élevé !**

La liste TOP s'oppose à cette régression, et notamment à la priorité donnée au localisme du système mis en place, qui conduit actuellement à des inégalités flagrantes entre les collègues suivant les établissements d'exercice (RIPEC, repyramidage, chaires junior). Elle réaffirme *a contrario* son engagement en faveur d'une instance nationale majoritairement composée d'élus, chargée en particulier d'élaborer les listes de qualification et seule garante d'une gestion nationale transparente de la carrière des EC. La prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier, que ce soit en termes de missions ou de spécificités d'établissements, justifie en effet pleinement son cadre national pour la défense des missions de service public, pour le développement des disciplines (et de la diversité en leur sein) et des approches interdisciplinaires, pour l'égalité de traitement des EC entre établissements à travers la gestion nationale de nos carrières, pour l'affirmation du lien entre enseignement et recherche, et pour la défense de nos statuts et des libertés académiques.

Le renouvellement à venir du CNU nous donne collectivement l'occasion de peser sur le devenir de notre métier et sur l'avenir de l'enseignement et de la recherche en Sciences de gestion et du management. Ne laissons pas passer cette opportunité !

Il est plus que jamais nécessaire de veiller à ce que les diverses responsabilités attribuées au CNU soient appréhendées par ses élus avec **sérieux, équité, transparence et dans un état d'esprit qui soit constructif vis à vis de l'évaluation des dossiers des collègues.**

Nos élus ont toujours défendu la **pleine reconnaissance de toutes les activités liées à nos diverses missions, en relation avec le contexte d'exercice** : l'enseignement sous tous ses aspects disciplinaires, interdisciplinaires, professionnalisant, et ses différentes formes pédagogiques ; la recherche dans la pluralité de ses domaines, de ses thématiques, y compris interdisciplinaires, de ses écoles de pensée et de ses formes ; les activités dites de transfert et d'innovation ; la diffusion des connaissances scientifiques ; et les responsabilités collectives à tous les niveaux, qu'elles soient scientifiques, pédagogiques, administratives ou électives.

A ce titre, lors de la dernière mandature, **nos élus ont notamment obtenu des avancées concernant les points suivants :**

Concernant la **RIPEC** la liste TOP reste opposée à la politique d'individualisation des rémunérations et de mise en concurrence des collègues entre eux. Dans le cadre contraint existant, et par souci d'équité, nous avons défendu et défendrons le principe d'un examen national et transparent des dossiers par le CNU et nous veillerons à ce que les bénéficiaires de la prime individuelle C3 soient les plus nombreux possibles (le SNESUP a notamment obtenu qu'au moins 45% à terme des enseignants-chercheurs en soient bénéficiaires).

Au niveau de la section 06, cela passe par la **mise en œuvre de critères clairs et transparents assurant une répartition équitable des primes entre candidats, quel que soit leur corps d'appartenance**, avec la **prise en compte de l'investissement effectivement réalisé par les collègues** dans une optique d'évaluation comparée avec les autres sections CNU, et par le refus d'un interclassement tacite entre les collègues de la section 06 (comme cela pouvait être le cas avec la PEDR par exemple).

Concernant le *suivi de carrière*, nous avons obtenu que celui-ci ne soit pas effectué, comme lors de la précédente mandature, à la suite d'une motion votée à l'unanimité. Rappelons que, historiquement, le suivi de carrière a toujours été associé à la **modulation des services des enseignants chercheurs**, comme un prérequis à cette dernière. La tentative de découplage et de « relooking » du suivi de carrière ne doit tromper personne. Par ailleurs, conformément aux principes votés par la CP CNU, le suivi de carrière ne peut être réalisé qu'au service de l'enseignant-chercheur afin de contribuer à l'amélioration de ses conditions de travail. Il doit donc constituer un **accompagnement** et un **soutien** de la carrière réalisé avec des moyens supplémentaires donnés par le Ministère aux établissements pour mettre en œuvre les recommandations du CNU. Or à notre connaissance, ces moyens n'ont jamais été mis en œuvre.

Nos élus poursuivront ces actions au cours du prochain mandat. Ils veilleront notamment à l'**égalité de traitement des candidats aux concours et promotions**, à défendre toutes les spécialités et la diversité des approches dans notre discipline, et à assurer l'existence et la libre expression d'une pensée critique ou spécifique. Ils veilleront aussi à ce que le fonctionnement interne du CNU soit irréprochable et puisse permettre aux membres de notre section de réaliser un travail de qualité. Cela passe notamment par le **refus** ou la limitation **du distanciel pour animer les sessions**, malgré les pressions effectuées par le Ministère ainsi que par certaines listes concurrentes.

La liste TOP propose des candidats engagés dans leurs activités scientifiques et pédagogiques, représentatifs de la diversité des établissements et des territoires, des thématiques et approches de leurs champs disciplinaires. Notre liste est ouverte aux non-syndiqués, composée sur la base du respect de cette profession de foi et des conceptions communes pour le métier et le service public. **Les élus de la liste TOP feront donc en sorte que l'ensemble des missions du CNU corresponde à un réel accompagnement professionnel et bénéficie à l'ensemble des collègues. Nos candidates et candidats s'engagent notamment :**

Sur le fonctionnement de la 6^{ème} section du CNU à :

- Respecter et promouvoir un fonctionnement éthique, transparent et démocratique des sections CNU ;
- Défendre au sein de la CP-CNU des règles de déontologie communes à l'ensemble des sections ;
- Refuser ou limiter au maximum le distanciel pour les sessions de la section 06 ;
- Ne pas utiliser sa position d' élu à des fins personnelles ;
- Mettre en débat et rendre publics les critères pris en compte dans l'examen des dossiers ;

Sur l'analyse des dossiers et la défense des collègues à :

- Défendre la prise en compte de l'ensemble des activités tout au long de la carrière de l'EC : enseignement sous toutes ses formes ; recherche y compris interdisciplinaire ; diffusion des connaissances scientifiques ; activités et responsabilités administratives, et électives ;
- Apprécier les activités à l'aune des moyens mis à disposition de l'EC, sans prendre comme étalon les dossiers des collègues qui bénéficient de conditions exceptionnelles ;
- Prendre en considération les conditions particulières d'exercice de toutes les missions des EC (IUT, sites délocalisés, isolement géographique ou thématique, situations de handicap ou de longue maladie, etc.) ;
- Défendre la diversité des approches épistémologiques, théoriques, méthodologiques au sein des disciplines ; combattre toute normalisation des pratiques de recherche et des modes de diffusion des résultats ; défendre et promouvoir l'usage de la langue française ;
- Défendre une analyse qualitative des dossiers et ne pas se cantonner à l'aspect bibliométrique quantitatif ni aux seules listes de publications reconnues par l'HCERES ou la FNEGE ;
- Refuser toute grille d'évaluation automatique sous forme de lettres ou chiffres.
- Conseiller les collègues qui le souhaitent lors de la constitution de leur dossier et les informer à l'issue de la session CNU dans le respect de la confidentialité des débats.

Sur l'amélioration des conditions d'exercice du métier d'enseignant chercheur :

- Défendre le relèvement du taux d'encadrement en sciences de gestion qui reste bien inférieur à celui des autres disciplines ;
- Mettre en débat des propositions concrètes pour promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, tenir compte des interruptions de carrière et veiller à la représentation des femmes dans les promotions ;
- Agir pour l'augmentation du contingent de congés de recherche ou de reconversion thématique.

Pour défendre nos missions au sein du service public, pour en garantir l'équité, pour promouvoir la transparence dans les procédures et le fonctionnement du CNU, pour donner toute sa place au CNU dans la gestion nationale de nos carrières,

**Votez et faites voter pour la liste TOP (Transparence- Ouverture- Pluralisme)
soutenue par le Snesup FSU et le Sgen CFTD**

Election CNU 2023

Section 06

Collège B

Transparence - Ouverture - Pluralisme (TOP) soutenue par le SNESUP-FSU

n° 1	Mme FLORENCE LAVAL (LAVAL)	UNIVERSITE DE POITIERS
n° 2	Mme NATACHA PIJOAN (PIJOAN)	UNIVERSITE MONTPELLIER 3 (PAUL VALERY)
n° 3	Mme CAROLINE CINTAS (CINTAS)	UNIVERSITE DE ROUEN
n° 4	M. MOURAD ATTARCA (ATTARCA)	UNIVERSITE VERSAILLES-SAINT-QUENTIN (EN YVELINES)
n° 5	M. FAYCEL BENCHEMAM (BENCHEMAM)	UNIVERSITE PARIS 10 (NANTERRE)
n° 6	Mme MARIE-LAURE DAMIANI (BARON)	UNIVERSITE DU HAVRE
n° 7	M. JEROME LARTIGAU (LARTIGAU)	CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS
n° 8	Mme AMAL ARIBI (ARIBI)	UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE
n° 9	M. JEAN MARC LEHU (LEHU)	UNIVERSITE PARIS 1 (PANTHEON SORBONNE)
n° 10	Mme MARIA MERCANTI (MERCANTI-GUERIN)	IAE DE PARIS
n° 11	M. OLIVIER GUILLET (GUILLET)	UNIVERSITE DE TOULON
n° 12	Mme ELISE MARCANDELLA (MARCANDELLA)	UNIVERSITE DE LORRAINE
n° 13	Mme MAHAUT FANCHINI (FANCHINI)	UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL
n° 14	M. JEAN-FRANCIS ORY (ORY)	UNIVERSITE DE REIMS (CHAMPAGNE ARDENNE)
n° 15	Mme AUDE JACQUEMART (D'ANDRIA)	UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE
n° 16	M. FLORENT GIORDANO (GIORDANO)	UNIVERSITE DE REIMS (CHAMPAGNE ARDENNE)
n° 17	Mme EVE SAINT GERMES (SAINT GERMES)	UNIVERSITE COTE D'AZUR
n° 18	M. NORBERT LEBRUMENT (LEBRUMENT)	UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
n° 19	Mme STELA RAYCHEVA (RAYCHEVA)	UNIVERSITE VERSAILLES-SAINT-QUENTIN (EN YVELINES)
n° 20	M. CHRISTIAN HURSON (HURSON)	UNIVERSITE DE ROUEN (NORMANDIE)
n° 21	Mme LAURENCE DREYFUSS (DREYFUSS)	UNIVERSITE MONTPELLIER 3 (PAUL VALERY)
n° 22	M. STEPHANE VAUCLIN (VAUCLIN)	UNIVERSITE DE POITIERS
n° 23	Mme NATALIA BOBADILLA TARQUINO (BOBADILLA TARQUINO)	UNIVERSITE PARIS 13 (SORBONNE PARIS NORD)
n° 24	M. ANASS MAWADIA (MAWADIA)	UNIVERSITE DE POITIERS
n° 25	M. ARNAUD GAUTIER (GAUTIER)	UNIVERSITE DE POITIERS
n° 26	Mme ANNE MAURAND (MAURAND-VALET)	UNIVERSITE D'AVIGNON
n° 27	M. ERIC JOLIVET (JOLIVET)	UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE (EPE)
n° 28	M. SOFIAN BELDJERD (BELDJERD)	UNIVERSITE DE POITIERS
n° 29	M. Denis BORIES (BORIES)	UNIVERSITE TOULOUSE 2
n° 30	Mme Maria PEREZ (PEREZ)	UNIVERSITE PARIS 10 NANTERRE